

Que dit l'Église du ministère du chantre ?

De l'animateur au chantre

Le terme d'animateur s'est imposé après la réforme de Vatican II à un moment où celle-ci n'était pas forcément très bien comprise. Il n'est pas le plus adapté à l'esprit de cette réforme tant il renvoie au monde de la télévision plus qu'à la mission et à la prière commune.¹ On a vu d'ailleurs que, dans ses grands textes, le magistère ne l'emploie pas et lui préfère celui de chantre qui nous vient de la tradition. C'est pourquoi en avril 2012, le SNPLS a publié un texte sur ce sujet duquel on extrait ce qui suit :

« ... les rites liturgiques sont comme une grande musique silencieuse, matrice de nos musiques successives auxquelles elle donne sens parce qu'elle en est la trame et en organise la durée. **Ainsi, l'art du chantre consiste à inscrire correctement les différents actes de chant de l'assemblée dans le rythme et la mélodie silencieuse de l'itinéraire rituel.** Lorsqu'un chantre-animateur est comme la mémoire vivante du rite sous-jacent au chant qu'il conduit, il sert vraiment l'assemblée. » Ainsi pour le chantre il ne s'agit pas tant « d'animer » le chant de l'assemblée que « d'aider celle-ci à entrer, par le chant, dans l'action liturgique et le mystère célébré. » (De l'animateur au chantre. SNPLS. Avril 2012.)

Chantre : un vrai ministère

Être chantre constitue ainsi **un vrai ministère liturgique**. C'est un ministère ancien attesté dès l'Ancien Testament. Ils ont été établis lorsque l'arche de l'alliance a été transportée à Jérusalem par David. Le service divin a été organisé et particulièrement les chœurs de louanges.¹ Chronique 16 (7) Au Psaume 68 verset 26 : « *En avant sont les chanteurs, puis les musiciens, au milieu, des jeunes filles battant du tambourin.* »

Le chantre exerce tous les ministères quand il pratique son ministère : **en louant Dieu, le chantre évangélise, il prophétise, il enseigne, il exhorte, il construit les murailles de la foi**.....Éphésiens 5 (19) : « *Récitez entre vous des Psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés ...* », Éphésiens 4 (11-12) : « *C'est Lui encore qui a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, en vue de la construction du Corps du Christ ...* »

C'est bien au nom de cette tradition retrouvée par la réforme liturgique de Vatican II, que le Concile peut dans sa Constitution parler, à propos de la musique, de **fonction ministérielle** :

« **Certes, le chant sacré a été exalté tant par la Sainte Écriture que par les Pères et par les Pontifes romains** ; ceux-ci à une époque récente, à la suite de saint Pie X, ont mis en lumière de façon plus précise **la fonction ministérielle de la musique sacrée dans le service divin.** » (Sacrosanctum Concilium. § 112.)

« *Comme toute mission d'Église, celle-ci impose un minimum de compétences et donc de formation continue, tant musicale que liturgique et spirituelle. Elle nécessite un cadre d'engagement travaillé en paroisse et une relecture régulière des pratiques. Elle implique également un dialogue construit entre les chantres et les autres acteurs de la liturgie (prêtres, chorale, organistes, musiciens, équipes liturgiques, etc.)* » (Le livret du chantre-animateur. Diocèse de Nanterre. 2015.)

« *Amantis est cantare !* »²

¹ Étymologiquement animer signifie « donner une âme » ; seul le Saint Esprit anime la liturgie.

² « À ceux qui aiment, il est donné de chanter » (Saint Augustin)

Le rôle et la place du chantre-animateur. D'où venons-nous ?

Dans les années 1980 et 1990, « ... [les « animateurs] sont apparus, au début de la réforme liturgique entérinée par le Concile Vatican II, lorsqu'il a fallu apprendre aux fidèles les nouveaux chants en langue vernaculaire³ et conduire leur exécution.⁴ » Dans *La chorale au cœur de l'assemblée*⁵, Michel VEUTHEY écrivait en 1995 : « Pour remplir correctement sa fonction, l'animateur doit faire preuve de qualités multiples : connaître le répertoire, savoir diriger, oser chanter seul, être capable si possible de psalmodier correctement. Ces diverses compétences sont rarement réunies et l'animateur connaît actuellement une période plutôt difficile ... »

Il poursuivait ainsi sur la difficulté de l'usage du micro : « Quel que soit le nombre de fidèles, quelle que soit la vigueur de leur chant, la voix amplifiée de l'animateur domine toujours celle de l'assemblée. Peu d'animateurs, peu d'équipes liturgiques sont conscients de ce qui se passe alors : la voix dominatrice tue celle de l'assemblée, car, inconsciemment, chacun de ses membres se sent quantité négligeable ... et il se met à murmurer sans conviction les phrases musicales qu'on lui impose. »⁶

Sévère ? Interrogeons-nous sur notre pratique du micro et sur le délicieux sentiment qu'il nous donne de porter notre voix ... Si nous sommes au clair sur la finalité de la direction du chant d'assemblée (faire chanter l'assemblée d'une seule voix) proposons un conseil pratique :

- **le chantre donne l'exemple** de ce que l'assemblée est invitée à chanter ;
- **puis il se détache du micro** pour que sa voix ne couvre pas celle de l'assemblée.

En fonction de la nouveauté du chant et de la bonne reprise par l'assemblée le chantre peut « revenir au micro » mais pas pour se faire entendre, pour soutenir l'assemblée jusqu'à ce qu'elle chante seule correctement.

Encore une indication pour **être réaliste devant l'introduction de nouveaux chants** : « ... la production importante de chants ... posait des problèmes dans la mesure où il avait été démontré que les fidèles d'une paroisse n'apprenaient en moyenne que trois nouveaux cantiques chaque année. »⁷ Voilà de quoi nous rendre modestes et nous suggérer de réfléchir à la notion de « répertoire paroissial ».

Relire l'histoire récente des évolutions de la musique et du chant dans nos paroisses après Vatican II nous fait comprendre que ce qui nous semble « évident » (les « animateurs ») ne l'est en rien au regard de la longue histoire de l'Église. Pour nous aider à y réfléchir voici **deux pistes de lecture faciles** :

- « *Du bon usage de la liturgie* » Guides Célébrer du CNPL. Juin 1999. 111 p.
- « *Musique et acteurs musicaux en liturgie. Guide pastoral* ». Guides Célébrer du SNPLS⁸. 2014. 182 p. 17 €. Un guide indispensable qui propose les grands textes et diverses « chartes ». On y trouve également l'excellent document « *De l'animateur au chantre* ».

³ Vernaculaire : La langue vernaculaire, ou le vernaculaire, est une langue parlée seulement à l'intérieur d'une communauté en général réduite. Elle s'oppose à la langue véhiculaire, qui est une langue de communication entre des communautés d'une même région, dont les langues vernaculaires diffèrent plus ou moins. En liturgie française, le français est « vernaculaire », le latin « véhiculaire ».

⁴ Olivier LANDRON. *Le catholicisme français au rythme du chant et de la musique (XX^e-XXI^e siècles)*. Avril 2014. 576 p. P. 412.

⁵ Michel VEUTHEY. *La chorale au cœur de l'assemblée*. Éditions Saint Augustin. 1995. 228 p. Préface de Joseph GÉLINEAU.

⁶ Op. Cit. p.55.

⁷ Olivier Landron. Op. Cit. p.466.

⁸ SNPLS : Service national de pastorale liturgique et sacramentelle.